



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Portant

INTERRUPTION DE CIRCULATION

Sur la route départementale D191

Sur le territoire de la commune d'ALQUINES

hors agglomération

du-16/02/2026 au 31/03/2026

ABATTAGE ET ELAGAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, adopté par délibération du Conseil départemental du 22 juin 2015, et par arrêté du Président de Conseil départemental du 21 septembre 2015,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière du 22 octobre 1963 modifiée par des arrêtés subséquents,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande en date du 13/01/2026, par laquelle DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS, en vue d'exécuter des travaux abattage et élagage,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, de prévenir tout risque d'accidents, et de faciliter la réalisation des travaux, il convient de prendre des mesures réglementaires de circulation sur la D191 du PR 19+742 au PR 20+261, hors agglomération,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interdite temporairement, sur la D191 du PR 19+742 au PR 20+261 hors agglomération sur le territoire de la commune d'ALQUINES, entre le lundi 16 février 2026 et le mardi 31 mars 2026, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

Article 2 : Cette réglementation consistera en :

- Interruption de la circulation
- **la circulation sera rétablie le soir, (si il y a mis en sécurité) la vitesse sera alors limité à 30km/h**

Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place.

Via: D 216, Rue de la Gare, Rue Principale, Rue Cathelinette, D 225, Rue Principale, D 225, D 342, Route Nationale 42, D 191, Rue du Bois de Tréval 22.3 km, 29 min Se diriger vers le nord sur la rue du Bois Lottin (D 191) - 50 m Tourner à droite sur la route du Buisson (D 216) - 1 km Continuer légèrement à droite sur la rue de la Gare (D 216) - 300 m Tourner à gauche pour rester sur la rue de la Gare (D 216) - 2 km Continuer à droite sur la rue des Hortensias (D 206) - 1.5 km Vous êtes arrivé à votre première destination, sur la droite - 0 m Se diriger vers le sud-est sur la rue Principale (D 206) - 450 m Tourner à droite sur la rue Cathelinette (D 225) - 30 m Vous êtes arrivé à votre seconde destination, sur la droite - 0 m Se diriger vers le sud sur la rue Cathelinette (D 225) - 1 km Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la droite - 0 m Se diriger vers le sud-est sur D 225 - 2.5 km Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la droite - 0 m Se diriger vers le sud sur la rue Principale (D 225) - 200 m Vous êtes arrivé à votre cinquième destination - 0 m Se diriger vers le sud sur la rue Principale (D 225) - 900 m Vous êtes arrivé à votre sixième destination, sur la gauche - 0 m Se diriger vers le sud-est sur D 225 - 1.5 km Vous êtes arrivé à votre septième destination, sur la droite - 0 m Se diriger vers le sud sur D 225 - 25 m Prendre le rond-point, puis la première sortie - 55 m Sortir du rond-point - 350 m Vous êtes arrivé à votre huitième destination, sur la droite - 0 m Se diriger vers le sud - 150 m Aller tout droit sur D 225 - 700 m Prendre le rond-point - 60 m Vous êtes arrivé à votre neuvième destination, sur la gauche - 0 m Se diriger vers l'est - 100 m Sortir du rond-point sur D 342 - 800 m Vous êtes arrivé à votre dixième destination, sur la gauche - 0 m Se diriger vers l'ouest sur D 342 - 700 m Prendre la sortie - 600 m S'insérer légèrement à gauche sur la route Nationale 42 (N 42) - 2 km Prendre la sortie - 400 m Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur la route Nationale 42 - 45 m Sortir du rond-point sur la route Nationale 42 - 1.5 km Continuer tout droit - 800 m Continuer

tout droit - 800 m Continuer tout droit sur D 191 e4 - 300 m Tourner à droite sur la rue de la Chapelle (D 191) - 70 m Tourner à droite - 200 m Faire demi-tour - 200 m Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m Se diriger vers l'ouest - 30 m Tourner à droite sur la rue de la Chapelle (D 191) - 1.5 km Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m

Plan annexé au présent arrêté.

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes et fermées conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié), explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'audomarois.

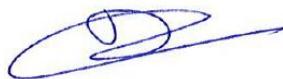
Article 4: Il appartient à l'entreprise, si les circonstances l'exigent, d'effectuer un nettoyage de la chaussée après la fin des travaux, et d'une manière générale, de laisser la chaussée dans un état compatible à sa réouverture à la circulation publique, dans des conditions normales de conduites et de sécurité. A défaut, le Département exécutera, aux frais et risques de l'entreprise, toutes les opérations nécessaires à la réouverture de la chaussée à la circulation publique en toute sécurité. Dans cette hypothèse, le Département pourrait engager en outre, toutes les procédures contentieuses utiles au règlement de ce différend.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

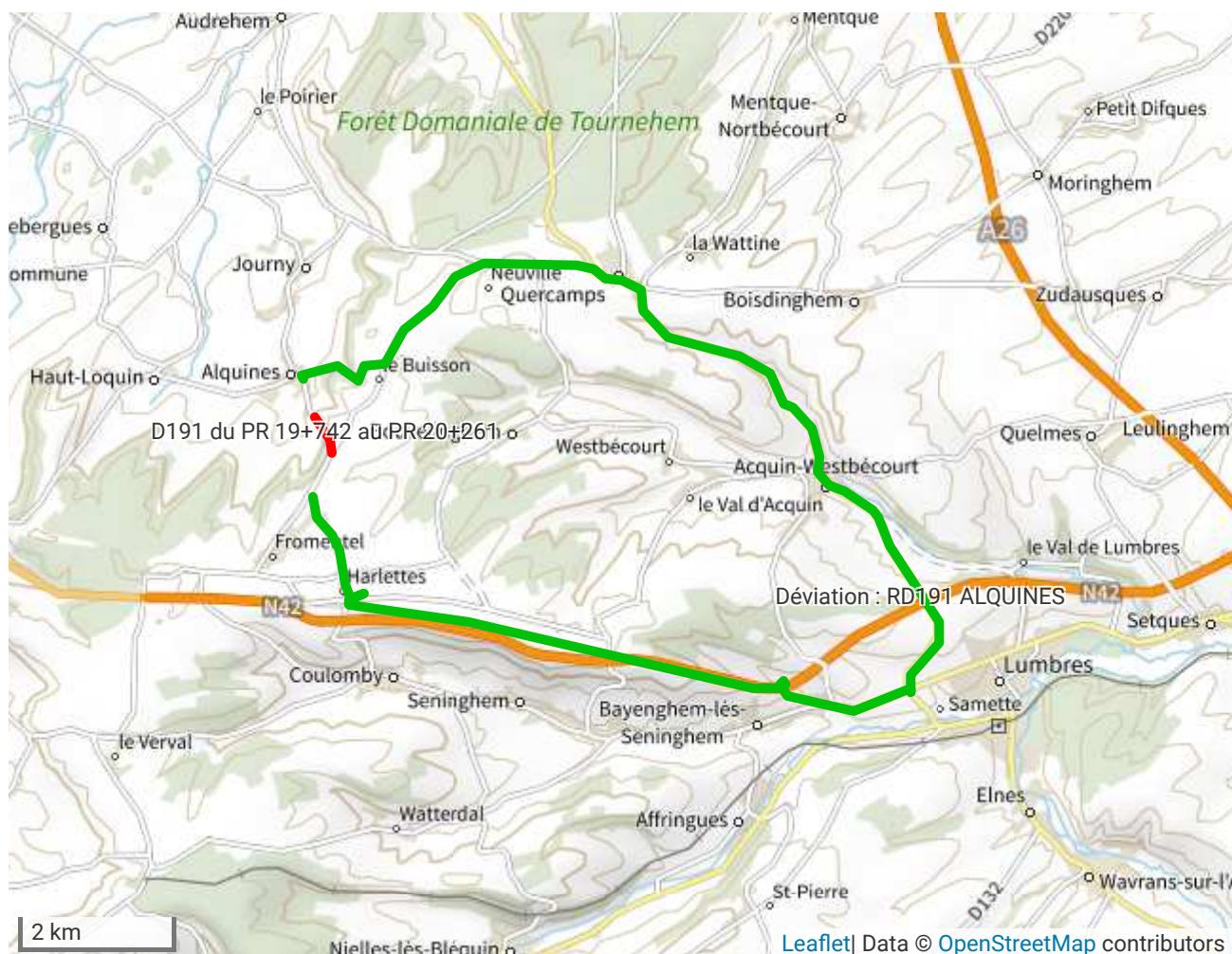
Lumbres,

Le 17 février 2026



Signé électroniquement par
Cyrille DUVIVIER
Directeur de la maison du Département
aménagement et développement territorial
de l'Audomarois

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation RD191 ALQUINES

Via: D 216, Rue de la Gare, Rue Principale, Rue Cathelinette, D 225, Rue Principale, D 225, D 342, Route Nationale 42, D 191, Rue du Bois de Tréval
22.3 km, 29 min

Se diriger vers le nord sur la rue du Bois Lottin (D 191) - 50 m
Tourner à droite sur la route du Buisson (D 216) - 1 km
Continuer légèrement à droite sur la rue de la Gare (D 216) - 300 m
Tourner à gauche pour rester sur la rue de la Gare (D 216) - 2 km
Continuer à droite sur la rue des Hortensias (D 206) - 1.5 km
Vous êtes arrivé à votre première destination, sur la droite - 0 m
Se diriger vers le sud-est sur la rue Principale (D 206) - 450 m
Tourner à droite sur la rue Cathelinette (D 225) - 30 m
Vous êtes arrivé à votre seconde destination, sur la droite - 0 m
Se diriger vers le sud sur la rue Cathelinette (D 225) - 1 km
Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la droite - 0 m
Se diriger vers le sud-est sur D 225 - 2.5 km
Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la droite - 0 m
Se diriger vers le sud sur la rue Principale (D 225) - 200 m
Vous êtes arrivé à votre cinquième destination - 0 m
Se diriger vers le sud sur la rue Principale (D 225) - 900 m
Vous êtes arrivé à votre sixième destination, sur la gauche - 0 m
Se diriger vers le sud-est sur D 225 - 1.5 km
Vous êtes arrivé à votre septième destination, sur la droite - 0 m
Se diriger vers le sud sur D 225 - 25 m
Prendre le rond-point, puis la première sortie - 55 m

Sortir du rond-point - 350 m
Vous êtes arrivé à votre huitième destination, sur la droite - 0 m
Se diriger vers le sud - 150 m
Aller tout droit sur D 225 - 700 m
Prendre le rond-point - 60 m
Vous êtes arrivé à votre neuvième destination, sur la gauche - 0 m
Se diriger vers l'est - 100 m
Sortir du rond-point sur D 342 - 800 m
Vous êtes arrivé à votre dixième destination, sur la gauche - 0 m
Se diriger vers l'ouest sur D 342 - 700 m
Prendre la sortie - 600 m
S'insérer légèrement à gauche sur la route Nationale 42 (N 42) - 2 km
Prendre la sortie - 400 m
Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur la route Nationale 42 - 45 m
Sortir du rond-point sur la route Nationale 42 - 1.5 km
Continuer tout droit - 800 m
Continuer tout droit - 800 m
Continuer tout droit sur D 191 e4 - 300 m
Tourner à droite sur la rue de la Chapelle (D 191) - 70 m
Tourner à droite - 200 m
Faire demi-tour - 200 m
Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m
Se diriger vers l'ouest - 30 m
Tourner à droite sur la rue de la Chapelle (D 191) - 1.5 km
Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m